REGLEMENT DU JEU DE GRATTAGE DEMATERIALISE
« Vive la rentrée des classes avec Le Plessis Robinson Boutik's»
Du 13 septembre au 12 octobre 2025

Article 1 - Objet du jeu

L'association des commerçants UCR92, **90 boulevard de la république – 92350 Le Plessis Robinson** organise du 13 13 septembre au 12 octobre 2025 un jeu de grattage dématérialisé sur l'application Smartphone Le Plessis Robinson Boutik's.

Lors du téléchargement de l'application pour les tous les utilisateurs y compris les nouveaux inscrits, après création d'un compte fidélité sur l'application et au minimum un achat dans l'un des commerces participants sur la période du jeu, chacun d'entre eux pourra voir apparaître sur son Smartphone un ticket à gratter dématérialisé, sur lequel après grattage sur l'écran de son Smartphone il sera indiqué s'il est gagnant ou perdu.

S'il est gagnant le ticket indiquera le lot ainsi gagné et le mode de remise dudit lot.

Toute personne à la possibilité, dans le respect des contraintes précisées dans l'article 2 du présent règlement à participer à ce jeu, basé sur un principe explicité dans l'article 3 du présent règlement.

Article 2 - Participation

Peuvent participer, toutes les personnes physiques majeures au 12 octobre 2025, domiciliées en France métropolitaine, à l'exclusion des commerçants participants à l'opération et/ou adhérents à l'association de Commerçants UCR92, de leurs familles, de membres de leur personnel et des familles de ceux-ci.

Tout ticket différent de ceux définis par le jeu que ceux visés par le présent règlement seront considérés comme nuls.

Article 3 – Organisation du jeu

Les participants au jeu pourront tenter de gagner l'un des lots mis en jeu selon modalités ci-dessous :

1. Pour les nouveaux utilisateurs:
    a) Télécharger l'application
    b) S'inscrire dans l'application en indiquant : nom, prénom, adresse e-mail ou n° de téléphone portable, code postal et choix d'un mot de passe
    c) Valider l'inscription
    d) Réaliser un premier achat chez l'un des commerçants participant
    e) Demander ses points de fidélité au commerçant (en présentant et en affichant sa carte fidélité sur l'écran de son smartphone), ce qui déclenchera automatiquement l'affichage d'un ticket à gratter dématérialisé sur le Smartphone.
    f) Gratter le ticket avec le doigt sur l'écran du smartphone afin de découvrir si le ticket est « Gagnant » ou « Perdant »
    g) Si le ticket est gagnant il indiquera «**Gagné! »** plus le descriptif du lot gagné.
    h) Si le ticket est perdant il indiquera «**Perdu ! Désolé »**.

2. Pour les personnes déjà inscrites et utilisant l'application il faudra:
    a) Réaliser un achat dans l'un des commerces participants à l'opération

b) Demander ses points fidélité comme à chaque achat et présenter sa carte fidélité
c) Une fois les points collectés se déclenchera alors automatiquement l'affichage d'un ticket à gratter dématérialisé sur le Smartphone.
d) Gratter le ticket avec le doigt sur l'écran du smartphone afin de découvrir si le ticket est « Gagnant » ou « Perdant »
e) Si le ticket est gagnant il indiquera «**Gagné! »** plus le descriptif du lot gagné.
f) Si le ticket est perdant il indiquera «**Perdu ! Désolé »**.

L'ensemble des lots seront gagnés sous forme d'instants gagnants dont les dates et tranches horaires sont clairement listées en annexe du présent règlement disponibles sur l'application, sur les versions web et web mobile https://www.leplessisrobinson-boutiks.com/

Toute personne qui se sera inscrite dans l'application aura la possibilité de participer une ou plusieurs fois, mais un seul gain sera possible par compte et par personne créé dans l'application.

Les tickets à gratter dématérialisés ne pourront être obtenus ailleurs que dans l'application après téléchargement de celle-ci, inscription du participant et après un premier achat dans le respect du présent règlement et du mode de fonctionnement de l'application.

Les dotations, cartes cadeaux physiques offertes, sont valables 6 mois et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un remboursement ou échange en espèces. Toute carte non utilisée partiellement ou totalement au bout des 6 mois de validité sera périmée et non utilisable selon modalités de la carte cadeau locale en vigueur et indiqué sur https://cartekdo.comercea.com/ .

Les dotations en Cartes cadeaux locales physiques sont réputées cessibles et peuvent être cédées à un tier inscrit sur l'application LE PLESSIS ROBINSON BOUTIK'S ou sur https://cartekdo.comercea.com/.

Les gagnants autorisent toutes les vérifications nécessaires à la détermination de leur identité et de leur domicile.

Toute fausse déclaration d'identité entraînera l'annulation de la participation et en conséquence la nullité des gains.

Article 4 - Instants gagnants et liste des lots

Chaque lot à gagner correspond à un « instant gagnant ». Chaque lot est attribué sur « Instant gagnant » entre 9h et 19h, c'est le premier participant qui découvre le lot à gagner après grattage sur l'un des créneaux horaires prédéfini qui gagne le lot indiqué sur le ticket à gratter dématérialisé. Dans le cas où un instant gagnant ne serait pas gagné, le lot correspondant pourra être gagné sur le créneau horaire de l'instant gagnant suivant; deux lots seront alors attribués sur ce même « instant gagnant ».

Ce jeu est doté par l'association des commerçants UCR92 et ses adhérents à l'application Le Plessis Robinson Boutik's participants à l'opération :

N° de rang	Lot	Nombre de lots	Valeur unitaire	Valeur totale
1	Cartes cadeau locale Le Plessis Robinson Boutik's	5	100€	500€
2	Cartes cadeau locale Le Plessis Robinson Boutik's	10	50 €	500 €
3	Cartes cadeau locale Le Plessis Robinson Boutik's	50	20 €	1000€
Total		65		2000 €

Article 5 – Désignation des gagnants

Une liste des gagnants est établie en temps réel et disponible sur l'application Le Plessis Robinson Boutik's ou sur www.leplessisrobinson-boutiks.com

Seuls les participants ayant fourni un numéro de téléphone ou une adresse e-mail valide ainsi qu'une adresse postale complète pourront être alerté et recevoir par courrier leur lot « carte cadeau locale Le Plessis Robinson Boutik's ».

Pour renseigner votre adresse postale, rendez-vous en rubrique INFOS PERSOS sur votre application

Tout participant n'ayant pas fourni ces informations personnelles après la date du 12 octobre 2025 ne pourra plus recevoir sont lot qui sera définitivement perdu pour le gagnant désigné.

Article 6 - Dispositions réglementaires

Le présent règlement ainsi que la liste des instants gagnants est disponible sur l'application Le Plessis Robinson Boutik's et sur les versions web et web mobile https://www.leplessisrobinson-boutiks.com/.

Le règlement sera adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant le 12 septembre 2025 à minuit cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : **UCR92 – 90 Boulevard de la république – 92350 Le Plessis Robinson .**

Les frais d'affranchissement de la demande de règlement seront remboursés sur la base du tarif lent en vigueur sur simple demande écrite conjointe à la demande d'un exemplaire du règlement.

Aucun frais de déplacement ni de quelque autre nature ne sera remboursé étant expressément convenu que les participants se déplacent chez les commerçants pour des raisons relevant de leur convenance personnelle et non dans le but premier de participer au jeu.

La participation à ce jeu emporte de plein droit adhésion au présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu.

La responsabilité de l'Association UCR92 et de ses partenaires dans l'organisation de cette opération ne saurait être engagée si pour des cas de force majeure, ou indépendant de leur volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès à l'application « Le Plessis Robinson Boutik's », au site internet www.leplessisrobinson-boutiks.com s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL, ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter à ces Sites web et application et de participer au jeu ne lui occasionnent aucun frais ou débours supplémentaire.
IMPORTANT : La demande de remboursement des frais de connexion Internet est limitée aux seuls participants titulaires d'un abonnement souscrit auprès du fournisseur d'accès facturé au temps passé, et dans la limite d'une seule demande par foyer et par titulaire de l'abonnement, sur toute la durée du jeu.

La responsabilité de l'association des commerçants UCR92 à Le Plessis Robinson et des partenaires dans l'organisation de cette opération ne saurait être engagée si pour des cas de force majeure, ou indépendant de leur volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'ensemble des conditions générales d'utilisation (CGU) de l'application Le Plessis Robinson Boutik's et du programme de fidélité sont disponibles dans l'application elle-même ou sur www.leplessisrobinson-boutiks.com

Article 7 - Dispositions d'ordre général

Les organisateurs du présent jeu, ainsi que les participants s'engagent à recourir à un arbitrage amiable et préalable pour tout litige concernant le déroulement de l'opération.

Les organisateurs se réservent le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, proroger ou annuler l'opération sans préavis, sans que leur responsabilité soit engagée de ce fait.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par les organisateurs. Toute contestation relative à ce jeu ne pourra être prise en compte passé le délai de quinze jours à compter de la date de clôture du jeu

Article 8 : Données personnelles

La présente politique vous informe sur les catégories de données à caractère personnel que nous traitons, la façon dont nous les utilisons, les catégories de destinataires auxquels nous les communiquons, ainsi que sur les droits dont vous disposez.

Les différentes catégories de données collectées lors de votre inscription au jeu concours, via l'application Le Plessis Robinson Boutik's et dans le cadre de votre utilisation de nos services ou applications sont les suivantes :

Données à nous communiquer obligatoirement pour s'inscrire au programme fidélité Le Plessis Robinson Boutik's et participer au jeu concours :

Nom, Prénom
Adresse E-mail (ou Numéro de téléphone portable)
Code postal

Données que vous pouvez nous communiquer selon votre saisie :

Adresse postale, Ville
Numéro de téléphone
Date de naissance
Nombre de personnes dans le foyer
Mot de passe
Géolocalisation et horodatage dernière connexion
ID smartphone pour recevoir des notifications
Historique des tickets fidélité enregistrés dans chaque commerce
Historique des e-chèques fidélité , e-coupons utilisés dans chaque commerce

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour, l'assistance technique, assurer le traitement de vos demandes, créer et gérer votre profil utilisateur, créer et gérer votre accès à nos services en ligne, réaliser des études statistiques, remise des lots du jeu concours indiqué dans le présent règlement et respecter nos obligations légales.

Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire jusqu'à votre suppression ou demande de suppression de vos données. Vous pouvez à tout moment consulter et modifier vos données personnelles, directement dans la rubrique "Infos Perso" de l'application ou par courrier à UCR92 - 90 boulevard de la république – 92350 Le Plessis Robinson . (Vous devrez alors fournir vos nom, prénom, ainsi qu'une copie de votre pièce d'identité)

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel et le personnel de notre prestataire. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification,

de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.
Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant L'association des Commerçants du plessis Robinson l'UCR 92 dont le Président est Mr Frédéric Leblanc.

ARTICLE 9 : RESILIATION - DESACTIVATION

Le participant inscrit peut, à tout moment, par simple notification écrite (sur www.leplessisrobinson-boutiks.com ou sur papier libre), résilier les Conditions Générales d'Utilisation et mettre un terme à sa participation au Programme Le Plessis Robinson Boutik's, sans préavis préalable.
Cette résiliation n'ouvrira droit à aucune indemnité au profit de L'association des commerçants UCR92 ou tout autre commerçant participant au programme Le Plessis Robinson Boutik's. Tous les lots dématérialisés (points fidélité) gagnés lors du jeu concours du participant inscrit au jour de la résiliation de son adhésion seront perdus.

L'association des commerçants UCR92 est également autorisée à mettre un terme au Programme Le Plessis Robinson Boutik's et, en conséquence, à résilier unilatéralement, à tout moment, les Conditions Générales d'Utilisation par l'envoi d'un courriel ou d'une notification push sur le Smartphone des participants inscrits moyennant le respect d'un préavis raisonnable.
Pendant la période de préavis, le participant inscrit sera autorisé à utiliser le Programme Le Plessis Robinson Boutik's et donc ses avantages fidélité. A l'issue de la période de préavis, dans l'hypothèse où le participant inscrit disposerait de points de fidélité mais n'atteignant pas le seuil de 1000 pour le premier chèques fidélité, ces points de fidélité non convertis en chèques fidélité seront définitivement perdus et le Compte Fidélité du participant inscrit désactivé.

Dans l'hypothèse où le Compte Fidélité resterait inutilisé pendant une période de douze (12) mois consécutifs, L'association des commerçants UCR92 se réserve le droit de clore ce Compte Fidélité et de le désactiver. Cette clôture et cette désactivation seront effectives dans le délai d'un (1) mois après notification adressée au participant inscrit sur son Smartphone ou par e-mail.
L'association des commerçants UCR92 s'engage à cesser d'exploiter toute information nominative relative au participant inscrit à compter de la désactivation de son compte fidélité.
Le participant inscrit garantit l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toutes les indications erronées, incomplètes ou obsolètes.

Fait à Le Plessis Robinson le 10 août 2025

ID	Etat	Date	Heure
904	Attente attribution	13/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	10 : 00
889	Attente attribution	13/09/2025 Une carte cadeau locale de 100Euros offerte	11 : 00
894	Attente attribution	13/09/2025 Une carte cadeau locale de 50 Euros offerte	16 : 00
934	Attente attribution	13/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	18 : 00
945	Attente attribution	13/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	18 : 00
905	Attente attribution	14/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	10 : 00
906	Attente attribution	15/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	10 : 00
907	Attente attribution	16/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	10 : 00
935	Attente attribution	16/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	18 : 00
908	Attente attribution	17/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	10 : 00
899	Attente attribution	17/09/2025 Une carte cadeau locale de 50 Euros offerte	16 : 00
936	Attente attribution	17/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	18 : 00
909	Attente attribution	18/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	10 : 00
937	Attente attribution	18/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	18 : 00
910	Attente attribution	19/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	10 : 00
903	Attente attribution	19/09/2025 Une carte cadeau locale de 50 Euros offerte	16 : 00
938	Attente attribution	19/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	18 : 00
911	Attente attribution	20/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	10 : 00
890	Attente attribution	20/09/2025 Une carte cadeau locale de 100Euros offerte	11 : 00
895	Attente attribution	20/09/2025 Une carte cadeau locale de 50 Euros offerte	16 : 00
939	Attente attribution	20/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	18 : 00
912	Attente attribution	21/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	10 : 00
913	Attente attribution	22/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	10 : 00
914	Attente attribution	23/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	10 : 00
940	Attente attribution	23/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	18 : 00
915	Attente attribution	24/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	10 : 00
900	Attente attribution	24/09/2025 Une carte cadeau locale de 50 Euros offerte	16 : 00
941	Attente attribution	24/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	18 : 00
916	Attente attribution	25/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	10 : 00
942	Attente attribution	25/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	18 : 00
917	Attente attribution	26/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	10 : 00
943	Attente attribution	26/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	18 : 00
918	Attente attribution	27/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	10 : 00
891	Attente attribution	27/09/2025 Une carte cadeau locale de 100Euros offerte	11 : 00
896	Attente attribution	27/09/2025 Une carte cadeau locale de 50 Euros offerte	16 : 00
944	Attente attribution	27/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	18 : 00
919	Attente attribution	28/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	10 : 00

920	Attente attribution	29/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	10 : 00
921	Attente attribution	30/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	10 : 00
946	Attente attribution	30/09/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	18 : 00
922	Attente attribution	01/10/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	10 : 00
901	Attente attribution	01/10/2025 Une carte cadeau locale de 50 Euros offerte	16 : 00
947	Attente attribution	01/10/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	18 : 00
923	Attente attribution	02/10/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	10 : 00
948	Attente attribution	02/10/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	18 : 00
924	Attente attribution	03/10/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	10 : 00
949	Attente attribution	03/10/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	18 : 00
925	Attente attribution	04/10/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	10 : 00
892	Attente attribution	04/10/2025 Une carte cadeau locale de 100Euros offerte	11 : 00
897	Attente attribution	04/10/2025 Une carte cadeau locale de 50 Euros offerte	16 : 00
950	Attente attribution	04/10/2025 Une carte cadeau locale de 20 Euros offerte	18 : 00